

DELIBERATION N° 89/06-28 - REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AUX COMMISSIONS DU DISTRICT URBAIN DE NANCY

*Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, dans sa réunion du 17 Avril 1989, a désigné deux délégués de la Commune pour siéger au Conseil de District.*

*Le 28 Avril 1989, le Conseil de District a procédé à la constitution de ses commissions chargées de conduire réflexions et études sur la préparation des dossiers.*

*Ces commissions sont ouvertes aux membres des 18 conseils Municipaux.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

*- de désigner les membres suivants aux commissions du District Urbain :*

- . Finances MM. BRUNGARD - BEISBARDT*
- . Environnement M. REINSTADLER - Mme GRAILLOT*
- . Hydraulique MM. LACHAISE - RAVERDEL*
- . Circulation MM. CLAUDOTTE - BURTEZ*
- . Transports MM. KIELISZEK - GAUZELIN*
- . Enseignement M. SQUILLACE - Mme RAVON*
- . Conservatoire MMmes SURGET - ROLLIN*
- . Urbanisme MM. REINSTADLER - BORACE*
- . Affaires universitaires MM. MEJEAN - REMY*
- . Logement MM. KIEFFER - PAGOT*